



## Conseil économique et social

Distr. générale  
16 avril 2024

Français  
Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique**  
**Forum régional africain pour le développement durable**  
Dixième session  
Addis-Abeba (hybride), 23-25 avril 2024

Point 2 de l'ordre du jour provisoire\*

**Table ronde de haut niveau 1 : Relever le niveau d'ambition  
et trouver des solutions innovantes pour éliminer la  
pauvreté et renforcer le Programme de développement  
durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : L'Afrique que  
nous voulons, de l'Union africaine**

### **Résumé du rapport sur les progrès de l'Afrique vers la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine**

#### **I. Introduction**

1. En Afrique, les progrès dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ci-après dénommé Programme 2030) et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine ont été entravés par de nombreuses crises. Si l'on veut sauver ces deux programmes en Afrique, il est essentiel de procéder à des changements fondamentaux dans la structure des économies régionales et de repenser l'architecture financière mondiale. C'est dans cet esprit qu'a été choisi le thème du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2024, à savoir « Renforcer le Programme 2030 et éliminer la pauvreté en période de crises multiples : mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes ».

2. Le présent rapport évalue les résultats obtenus par l'Afrique au regard des objectifs de développement durable 1, 2, 13, 16 et 17 - qui feront tous l'objet d'un examen approfondi lors du forum politique de haut niveau de 2024 - et des objectifs correspondants de l'Agenda 2063. Bien que le manque de données ne permette pas de fournir des informations sur l'ensemble des objectifs et des indicateurs, le présent rapport brosse un tableau des résultats des sous-régions africaines, comparées les unes aux autres, et du continent dans son ensemble, comparé à d'autres régions. Les objectifs de développement durable considérés et les cibles et indicateurs particulièrement pertinents, ainsi que les objectifs correspondants de l'Agenda 2063, sont présentés en annexe.

\* ECA/RFSD/2024/1/Rev.3.



## II. Élimination de la pauvreté

3. Les objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 qui concernent l'élimination de la pauvreté sont tous présentés dans le tableau 1.

Tableau 1

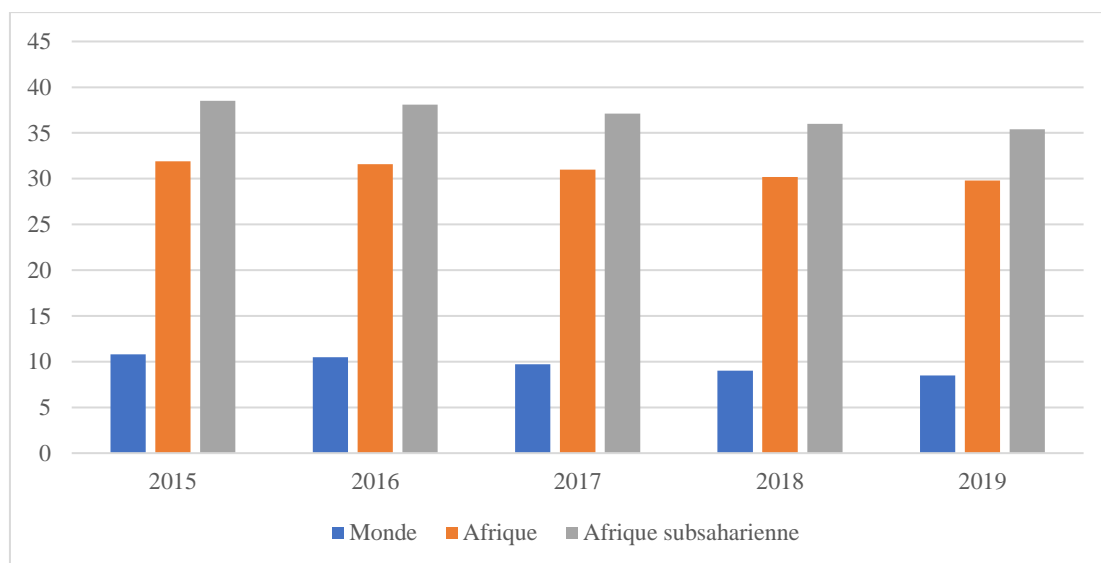
### Objectif de développement durable n° 1 et objectifs correspondants de l'Agenda 2063

| <i>Programme/Agenda</i> | <i>2030</i>  | <i>2063</i>   |
|-------------------------|--|---|
| Objectif                | 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde | 1 : Un niveau de vie et une qualité de vie élevés et le bien-être pour tous<br><br>7 : Les économies et les communautés sont durables sur le plan environnemental et résilientes face au climat<br><br>17 : Pleine égalité des sexes dans tous les domaines de la vie |

### A. Objectifs de développement durable : cible 1.1 et indicateur 1.1.1

4. La pauvreté est multidimensionnelle et causée par des problèmes structurels sous-jacents. Les principaux facteurs de pauvreté en Afrique sont le manque d'accès à l'eau potable, à l'assainissement, à l'électricité, et aux services de santé et d'éducation ; les inégalités ; les lacunes en matière d'infrastructures ; les changements climatiques ; les conflits ethniques ; et l'insuffisance des possibilités d'emploi. Depuis le milieu des années 2010, l'Afrique a fait des progrès modestes dans la réduction de la proportion de la population vivant en dessous du seuil international de pauvreté de 2,15 dollars par jour. Comme le montre la figure 1, les taux de pauvreté en Afrique subsaharienne sont passés de 38,5 % en 2015 à 35,4 % en 2019. Néanmoins, en 2022, l'Afrique abritait plus de la moitié (54,8 %) des personnes vivant dans la pauvreté dans le monde. Comme le montre le document de synthèse de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) intitulé « Favoriser la reprise et la transformation de l'Afrique pour réduire les inégalités et les vulnérabilités » (E/ECA/COE/41/4-E/ECA/CM/55/4), les taux de pauvreté absolue ont augmenté de 74 % depuis 1990, l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest abritant environ 73 % des personnes appauvries sur le continent.

Figure 1  
**Proportion de la population vivant sous le seuil international de pauvreté, 2015-2019**  
 (en pourcentage)



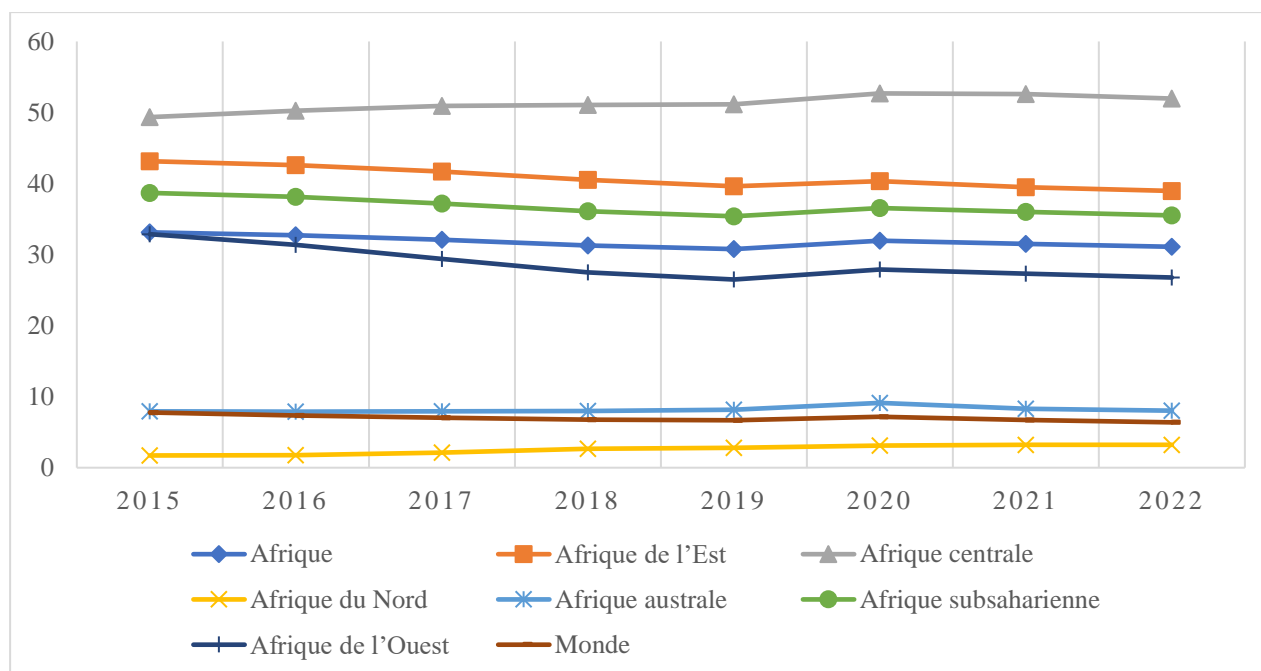
Source : Département des affaires économiques et sociales<sup>1</sup>.

5. L'emploi rémunéré est un moyen d'améliorer le niveau de vie<sup>2</sup>. Toutefois, comme le montre la figure 2, la proportion de la population salariée d'Afrique qui tombe sous le seuil international de pauvreté est plus élevée que celle du monde dans son ensemble. L'Afrique du Nord et l'Afrique australe ont les proportions les plus faibles parmi les sous-régions africaines.

<sup>1</sup> Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Base de données des indicateurs des objectifs de développement durable. Disponible à l'adresse <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal> (consultée le 5 octobre 2023).

<sup>2</sup> Organisation internationale du Travail, « Les travailleurs pauvres ou comment un emploi ne garantit pas des conditions de vie décentes », ILOSTAT Spotlight on Work Statistics, n° 6 (Genève, 2019).

Figure 2  
**Population salariée tombant sous le seuil international de pauvreté, 2015-2022**  
 (en pourcentage)



Source : Département des affaires économiques et sociales<sup>3</sup>.

## B. Objectifs de développement durable : cible 1.4 et indicateur 1.4.1

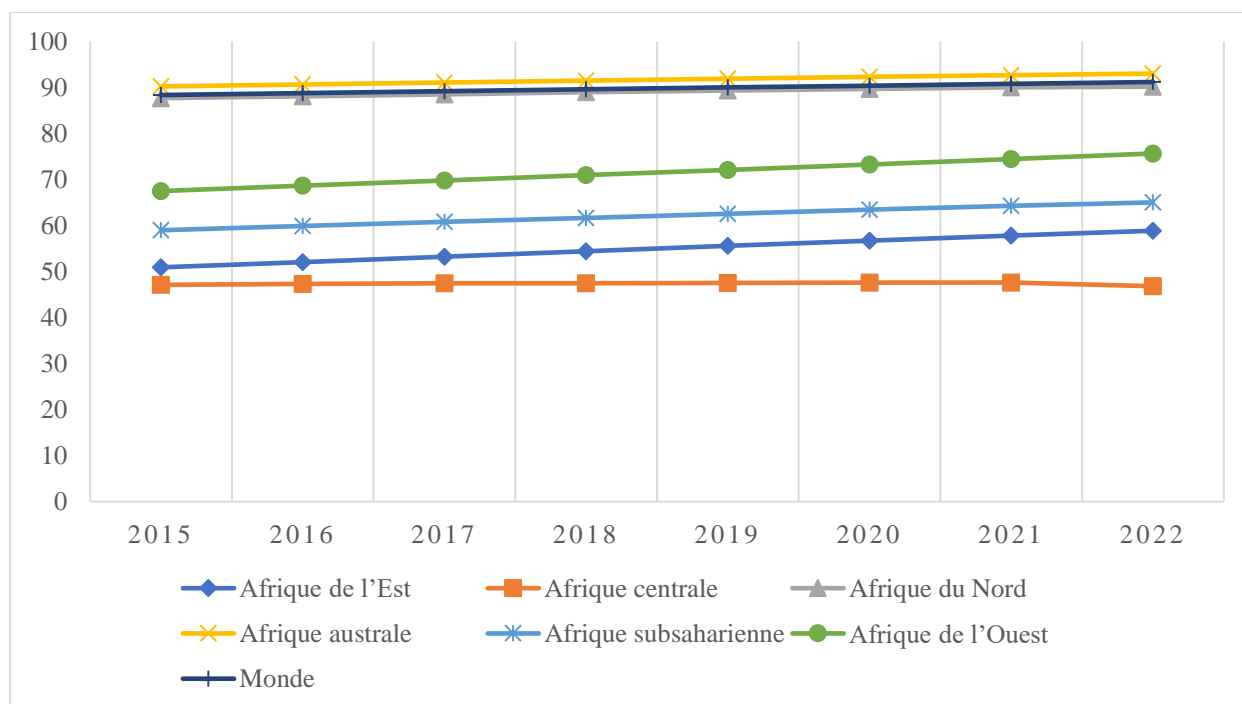
6. L'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement est un droit de l'homme qui est fondamental pour la dignité, la santé, la prospérité<sup>4</sup>, la sécurité alimentaire et les possibilités de gagner sa vie<sup>5</sup>. Comme le montre la figure 3, la proportion de la population d'Afrique subsaharienne utilisant des services d'eau potable de base a augmenté, passant de 58,95 % en 2015 à 65,03 % en 2019, mais est restée inférieure aux proportions correspondantes pour l'ensemble de la population mondiale, qui étaient respectivement de 88,36 % et de 91,18 %.

<sup>3</sup> Nations Unies, base de données des indicateurs des objectifs de développement durable (voir note de bas de page 1).

<sup>4</sup> Nations Unies, « Droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement ».

<sup>5</sup> Banque asiatique de développement, Water and poverty (Manille, 2006).

Figure 3  
**Proportion de la population utilisant des services d'eau potable de base,**  
**2015-2022**  
 (en pourcentage)



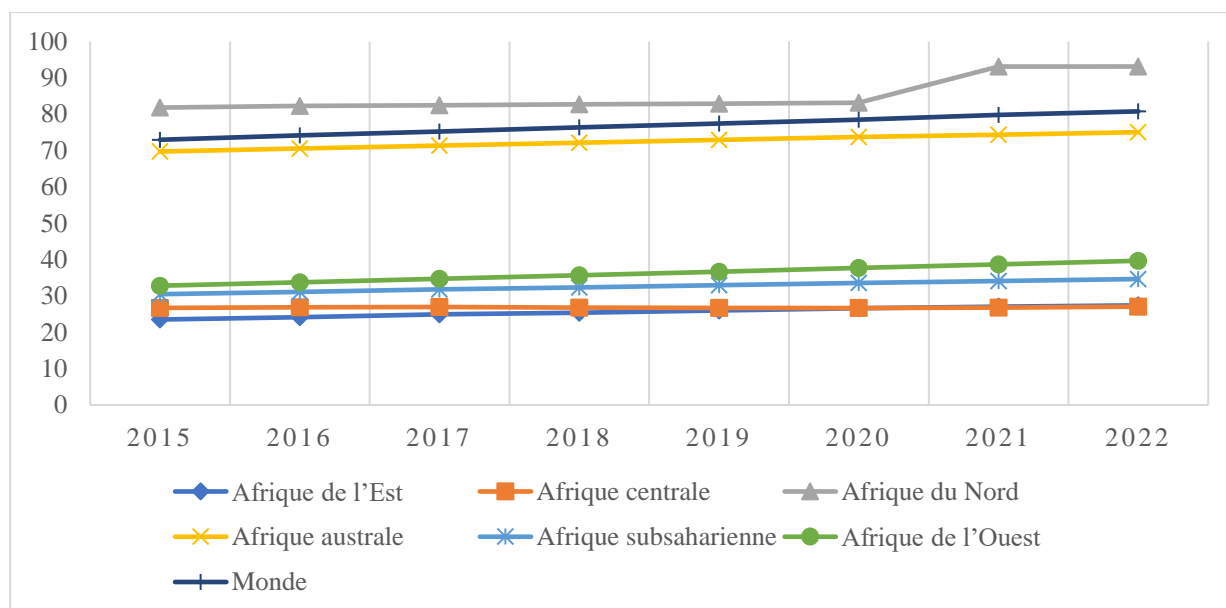
Source : Département des affaires économiques et sociales<sup>6</sup>.

7. L'Afrique subsaharienne présente les taux d'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services d'hygiène les plus bas du monde<sup>7</sup>. Comme le montre la figure 4, moins de 35 % de la population de l'Afrique subsaharienne a eu accès à des services d'assainissement de base entre 2015 et 2022. Les proportions les plus faibles de la population utilisant les services d'assainissement de base ont été enregistrées en Afrique centrale et en Afrique de l'Est.

<sup>6</sup> Nations Unies, base de données des indicateurs des objectifs de développement durable (voir note de bas de page 1).

<sup>7</sup> Banque asiatique de développement, Water and poverty (Manille, 2006).

Figure 4  
**Proportion de la population utilisant des services d'assainissement de base,**  
**2015-2022**  
 (en pourcentage)



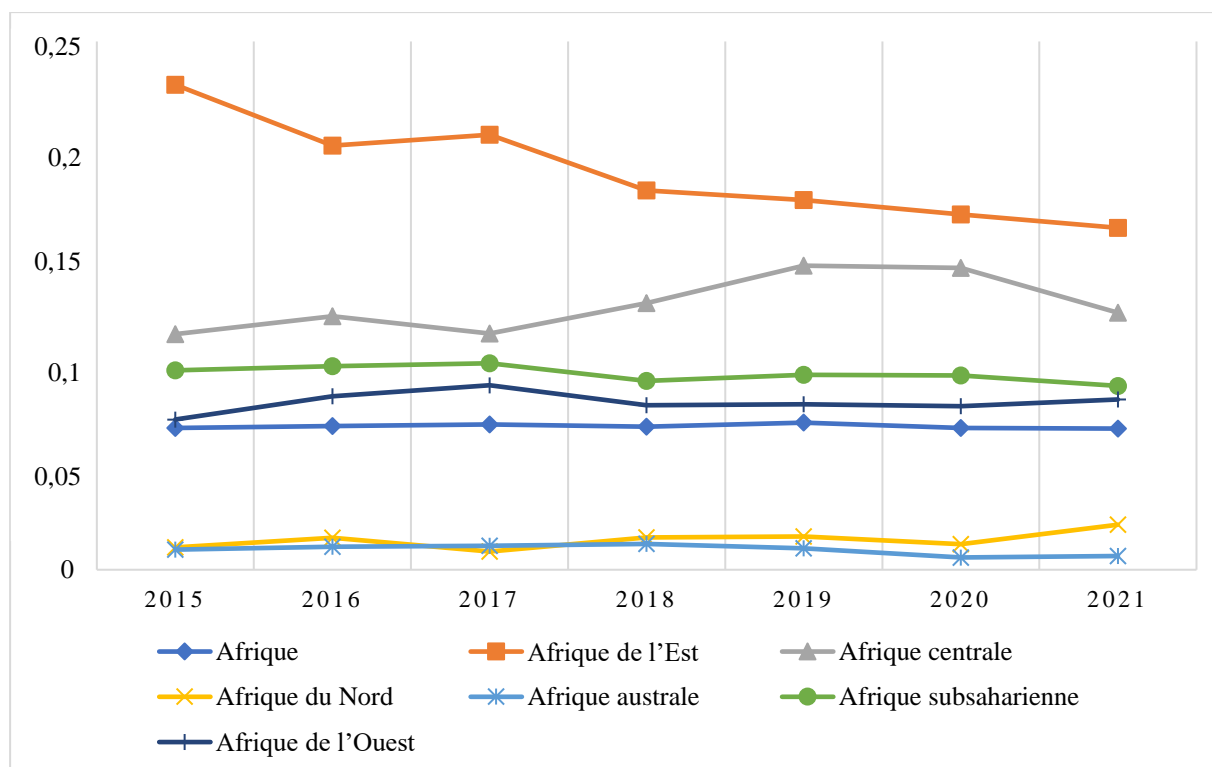
Source : Département des affaires économiques et sociales<sup>8</sup>.

### C. Objectifs de développement durable : cible 1.a et indicateur 1.a.1

8. Comme le montre la figure 5, les dons au titre de l'aide publique au développement (APD) destinés spécifiquement à la réduction de la pauvreté en Afrique ont varié entre 0,06 et 0,07 % du revenu national brut des pays africains entre 2015 et 2021. Parmi les sous-régions, c'est l'Afrique de l'Est qui a reçu la plus grande proportion de dons au titre de l'APD pour la réduction de la pauvreté, suivie par l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest.

<sup>8</sup> Nations Unies, base de données des indicateurs des objectifs de développement durable (voir note de bas de page 1).

Figure 5  
**Dons au titre de l'aide publique au développement pour la réduction de la pauvreté, 2015-2021**  
 (en pourcentage du revenu national brut)



Source : Département des affaires économiques et sociales<sup>9</sup>.

#### D. Perspectives générales

9. Les données des enquêtes menées avant la pandémie de coronavirus (COVID-19) montrent que les taux de pauvreté en Afrique avaient diminué avant 2020. Cependant, malgré les modestes progrès réalisés, la proportion de travailleurs pauvres et la proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau et aux services d'assainissement ont été supérieures aux moyennes mondiales. Les investissements dans l'accès équitable aux services d'eau et d'assainissement et dans les industries à forte valeur ajoutée, dans le cadre de partenariats public-privé, par exemple, pourraient réduire la pauvreté en améliorant la productivité et en augmentant les moyens de subsistance.

### III. Faim « zéro »

10. Des objectifs relatifs à l'élimination de la faim ont été inclus à la fois dans le Programme 2030 et dans l'Agenda 2063 ; tous sont présentés dans le tableau 2.

<sup>9</sup> Nations Unies, base de données des indicateurs des objectifs de développement durable (voir note de bas de page 1).

Tableau 2

**Objectif de développement durable n° 2 et objectifs correspondants de l'Agenda 2063**

| <i>Programme/Agenda</i> | <i>2030</i>   | <i>2063</i>   |
|-------------------------|---|---|
| Objectif                | 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable | 1 : Un niveau de vie et une qualité de vie élevés et le bien-être pour tous<br>3 : Des citoyens en bonne santé et bien nourris<br>5 : Une agriculture moderne pour une productivité et une production accrues<br>7 : Les économies et les communautés sont durables sur le plan environnemental et résilientes face au climat |

**A. Objectifs de développement durable : cible 2.1 et indicateurs 2.1.1 et 2.1.2**

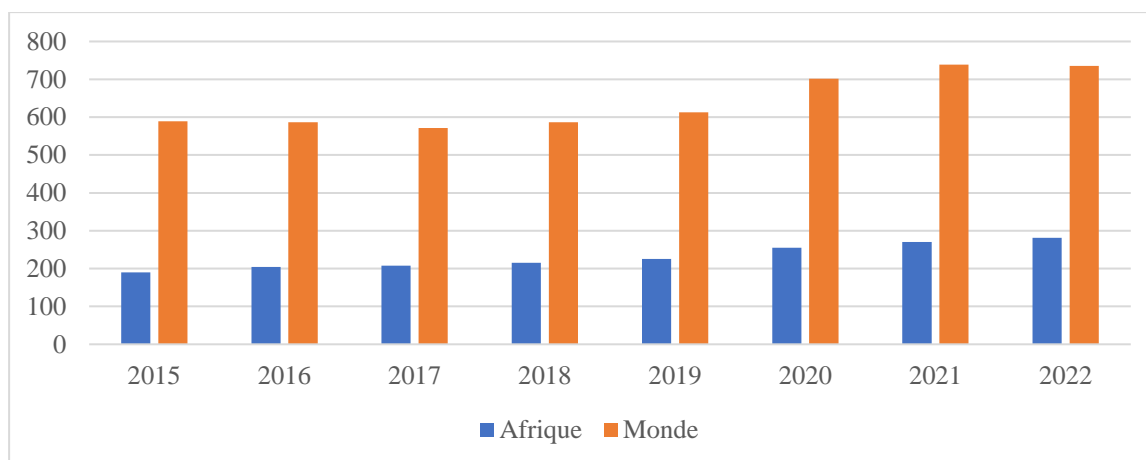
11. Depuis 2015, la faim et l'insécurité alimentaire augmentent dans le monde entier, la pandémie de COVID-19, les conflits, les changements climatiques et l'aggravation des inégalités contribuant à cette augmentation<sup>10</sup>. Comme le montre la figure 6, le nombre de personnes sous-alimentées en Afrique a augmenté d'environ 49 % entre 2015 et 2022, contre une augmentation de 25 % au niveau mondial. Le niveau élevé de sous-alimentation en Afrique reflète les taux élevés d'extrême pauvreté, en particulier dans les zones rurales<sup>11</sup>.

<sup>10</sup> Nations Unies, Objectifs de développement durable, « Objectif 2 : Faim zéro ».

<sup>11</sup> Statista, "African countries with the highest share of global population living below the extreme poverty line in 2023", Demographics database. Disponible à l'adresse [www.statista.com/statistics/1228553/extreme-poverty-as-share-of-global-population-in-africa-by-country/](https://www.statista.com/statistics/1228553/extreme-poverty-as-share-of-global-population-in-africa-by-country/) (consulté le 4 décembre 2023).



Figure 6  
**Nombre de personnes sous-alimentées en Afrique et dans le monde, 2015-2022**  
 (en millions)



Source : Département des affaires économiques et sociales<sup>12</sup>.

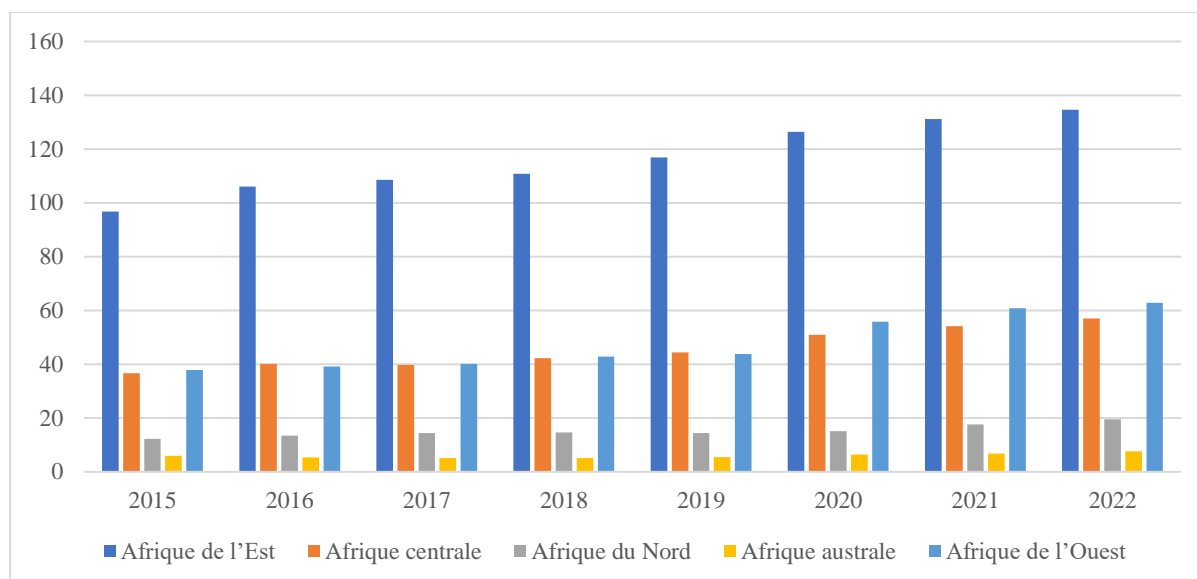
12. Comme le montre la figure 7, entre 2015 et 2022, l'Afrique de l'Ouest a connu la plus forte augmentation (66 %) du nombre de personnes sous-alimentées, suivie de l'Afrique du Nord (59 %) et de l'Afrique centrale (55 %). Au cours de chacune de ces années, l'Afrique de l'Est a compté le plus grand nombre de personnes sous-alimentées, avec un pic de 134,6 millions en 2022. Comptant 485 millions d'habitants, l'Afrique de l'Est est la sous-région la plus peuplée,<sup>13</sup> ce qui, conjugué aux conflits et aux catastrophes naturelles telles que la sécheresse, les inondations et les invasions de criquets, notamment, la rend vulnérable à l'insécurité alimentaire extrême et à la famine<sup>14</sup>.

<sup>12</sup> Nations Unies, base de données des indicateurs des objectifs de développement durable (voir note de bas de page 1).

<sup>13</sup> Worldometer, "Subregions in Africa by population (2023)", World Population. Disponible à l'adresse : [www.worldometers.info/world-population/population-by-africa-subregion/](http://www.worldometers.info/world-population/population-by-africa-subregion/) (consulté le 16 octobre 2023).

<sup>14</sup> Deutsche Welthungerhilfe, "Drought in East Africa", consulté le 15 octobre 2023.

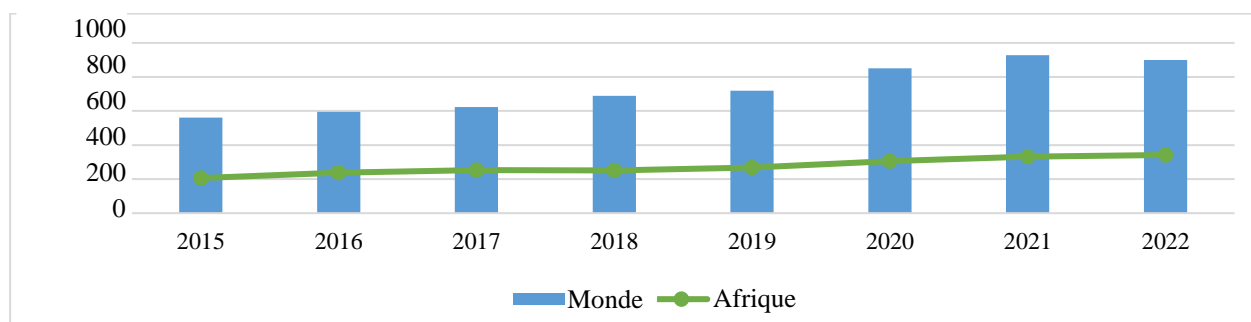
Figure 7  
**Nombre de personnes sous-alimentées en Afrique par sous-région, 2015-2022**  
 (en millions)



Source : Département des affaires économiques et sociales<sup>15</sup>.

13. Comme le montre la figure 8, l'insécurité alimentaire a augmenté dans le monde entier depuis 2015, la plus forte hausse étant observée depuis 2019. Entre 2015 et 2022, le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire en Afrique a augmenté d'un pourcentage plus élevé (66 %) que la moyenne mondiale (60 %). La pandémie de COVID-19, la guerre entre la Fédération de Russie et l'Ukraine et les changements climatiques ont perturbé l'approvisionnement mondial en denrées alimentaires et autres intrants agricoles des pays africains, dont beaucoup dépendent des importations en provenance de la Fédération de Russie et de l'Ukraine pour plus de 50 % des céréales consommées sur leur marché intérieur<sup>16</sup>.

Figure 8  
**Nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire en Afrique et dans le monde, 2015-2022**  
 (en millions)



Source : Département des affaires économiques et sociales<sup>17</sup>.

<sup>15</sup> Nations Unies, base de données des indicateurs des objectifs de développement durable (voir note de bas de page 1).

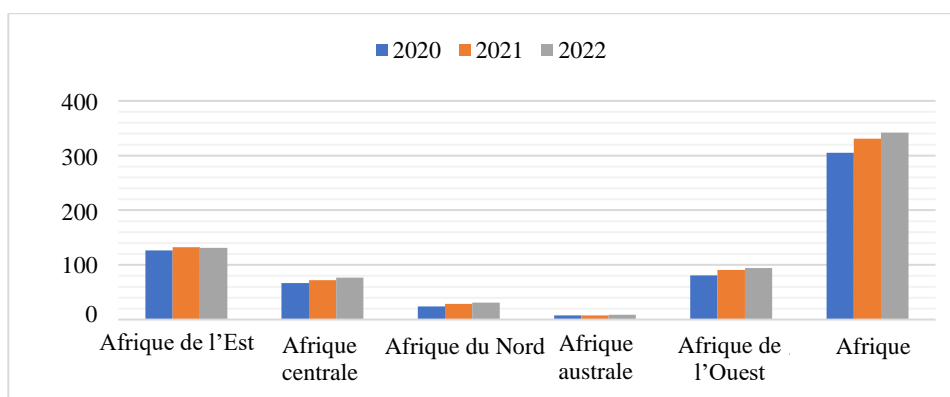
<sup>16</sup> Eric Hamilton, "The global supply chain consequences of the Russia-Ukraine war", Université de Floride, 21 février 2023.

<sup>17</sup> Nations Unies, base de données des indicateurs des objectifs de développement durable.

14. Comme le montre la figure 9, de toutes les sous-régions, c'est en Afrique de l'Est que l'on trouve le plus grand nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire grave. L'Afrique australe compte le plus petit nombre, suivie par l'Afrique du Nord. Aucune donnée relative à l'Afrique centrale n'étant disponible pour les années 2015 à 2019, seule la période 2020-2022 a été prise en compte pour la comparaison sous-régionale.

Figure 9

**Nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire grave en Afrique, ventilé par sous-région, 2020-2022**  
(en millions)



Source : Département des affaires économiques et sociales<sup>18</sup>.

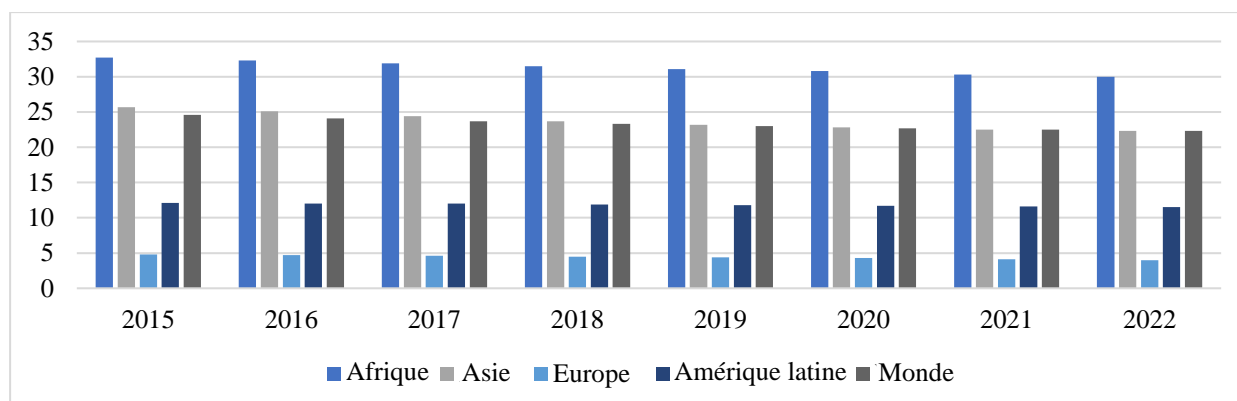
## B. Objectifs de développement durable : cible 2.2 et indicateur 2.2.1

15. Comme le montre la figure 10, les niveaux de retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans ont diminué en Afrique et dans le reste du monde. Toutefois, en 2022, la prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans était beaucoup plus élevée en Afrique (30 %) que dans d'autres régions, telles que l'Europe (4 %), l'Amérique latine (11,5 %) et l'Asie (22 %). Ces tendances ont pour effet d'affaiblir le capital humain et la capacité de production de l'Afrique de demain, ce qui compromet le potentiel de transformation économique de la région<sup>19</sup>.

<sup>18</sup> Nations Unies, base de données des indicateurs des objectifs de développement durable (voir note de bas de page 1).

<sup>19</sup> Banque mondiale, The Human Capital Index 2020 Update: Human Capital in the Time of COVID-19 (Washington, 2021).

Figure 10  
**Proportion d'enfants souffrant d'un retard de croissance modéré ou sévère, par région, 2015-2022**  
 (en pourcentage)



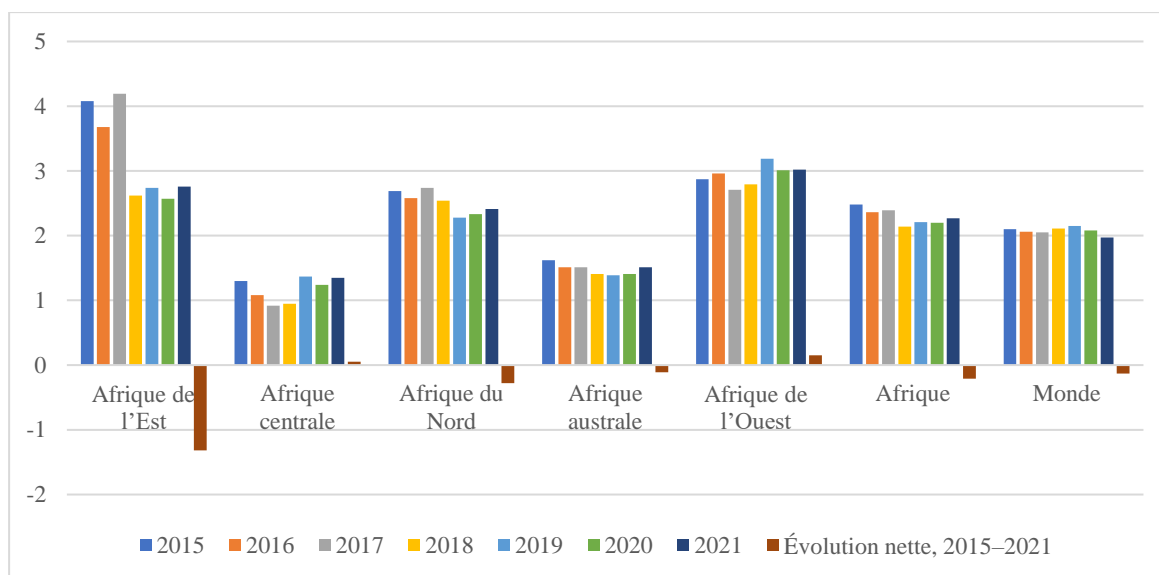
Source : Département des affaires économiques et sociales<sup>20</sup>.

### C. Objectifs de développement durable : cible 2.a et indicateurs 2.a.1 et 2.a.2

16. L'agriculture est l'épine dorsale de nombreuses économies africaines, et les dépenses publiques sont un moyen essentiel de favoriser la croissance et la transformation du secteur agricole sur le continent. Au niveau mondial, la part des dépenses publiques consacrée au secteur agricole a diminué d'environ 0,13 point de pourcentage entre 2015 et 2021. L'Afrique a connu une baisse plus importante (0,21 point de pourcentage) au cours de la même période. Comme le montre la figure 11, l'Afrique de l'Est a connu une réduction de 1,32 point de pourcentage - la plus importante de la région - au cours de la période de référence, tandis que l'Afrique de l'Ouest a connu une augmentation de 0,15 point de pourcentage.

<sup>20</sup> Nations Unies, base de données des indicateurs des objectifs de développement durable.

Figure 11  
**Part des dépenses publiques allouée à l'agriculture, en Afrique et dans le monde, 2015-2021**  
 (en pourcentage)



Source : Département des affaires économiques et sociales<sup>21</sup>.

17. Les apports publics totaux en faveur du secteur agricole varient sur le continent : l'Afrique de l'Est reçoit le plus, suivie de l'Afrique de l'Ouest. Dans l'ensemble de la région, en moyenne, ces apports ont augmenté d'environ 8 % entre 2015 et 2021.

#### D. Perspectives générales

18. Ajoutés à la baisse de la part des dépenses publiques allouée à l'agriculture dans toute la région, les taux élevés d'insécurité alimentaire, de retard de croissance et de sous-alimentation en Afrique sont inquiétants. Si l'on veut éliminer la faim, il est essentiel de renforcer les partenariats afin d'améliorer la productivité agricole et d'accroître les investissements pour transformer l'agriculture sur le continent. Afin de préserver les moyens de subsistance et d'améliorer la situation nutritionnelle, les États doivent également reconnaître et protéger les petits exploitants agricoles, tout en leur offrant un accès égal à la terre, à la technologie, à des systèmes de production alimentaire durables et à des pratiques agricoles résilientes.

### IV. Action climatique

19. Le Programme 2030 et l'Agenda 2063 comprennent chacun un objectif lié à la lutte contre les changements climatiques, tous deux présentés dans le tableau 3.

<sup>21</sup> Nations Unies, base de données des indicateurs des objectifs de développement durable (voir note de bas de page 1).

Tableau 3

**Objectif de développement durable n° 13 et objectifs correspondants de l'Agenda 2063**

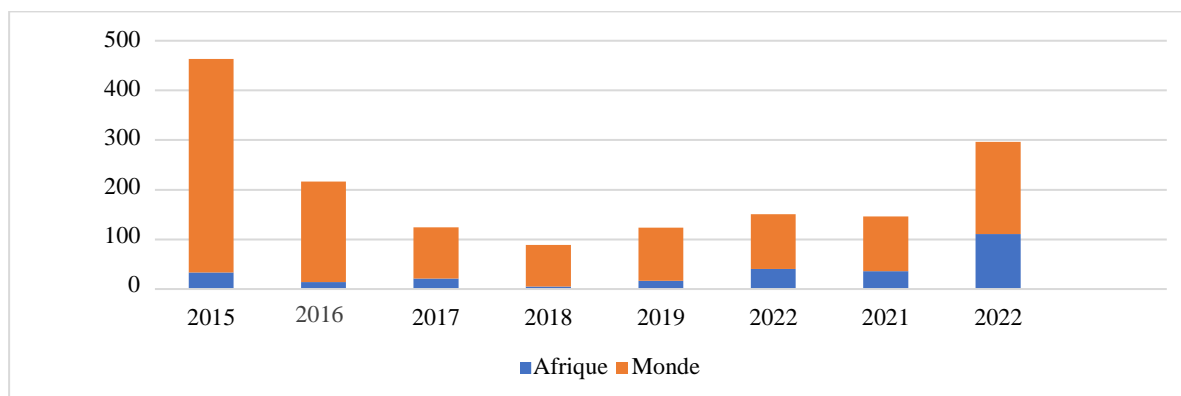
| Programme/Agenda | 2030   | 2063   |
|------------------|--|--|
| Objectif         | 13 : Agir urgemment pour combattre les changements climatiques et leurs effets | 7 : Les économies et les communautés sont durables sur le plan environnemental et résilientes face au climat |

**A. Objectifs de développement durable : cible 13.1 et indicateurs 13.1.1 et 13.1.2**

20. L'un des aspects essentiels de la lutte contre les changements climatiques est la compréhension des effets de ce phénomène sur la vie humaine. Selon la Banque mondiale, bien que le nombre de catastrophes ait augmenté dans le monde, le nombre de décès dus à ces événements a diminué, grâce à des systèmes d'alerte précoce améliorés et à une meilleure préparation aux risques de catastrophe<sup>22</sup>. Toutefois, comme le montre la figure 12, le nombre de personnes touchées par les catastrophes a augmenté, tant en Afrique que dans le reste du monde.

Figure 12

**Nombre de personnes touchées par des catastrophes, 2015-2022**  
(en millions)



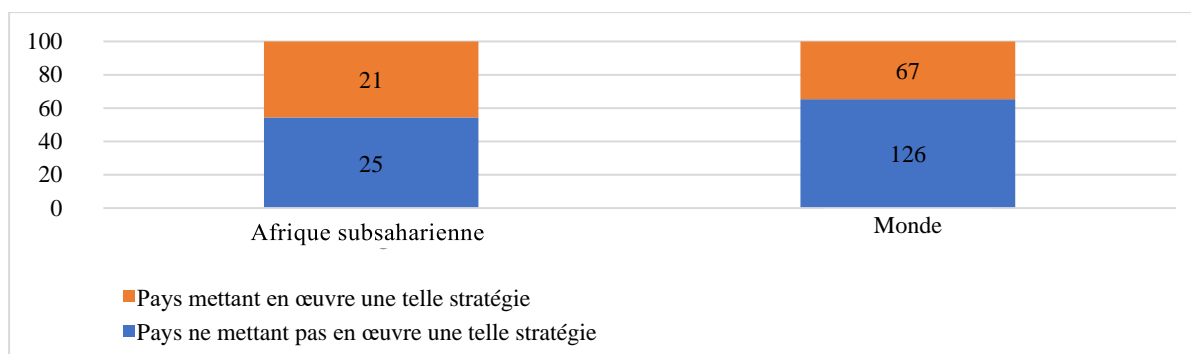
Source : Our World In Data<sup>23</sup>.

21. La préparation et la réaction aux catastrophes sont essentielles pour faire face à la crise climatique. Tous les États africains ont adopté le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. Quelque 53 % des États d'Afrique subsaharienne mettent en œuvre des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai. Comme le montre la figure 13, l'Afrique est toutefois à la traîne à cet égard, puisque 65 % des États du monde mettent en œuvre de telles stratégies.

<sup>22</sup> Banque mondiale, "13 Climate Action", Atlas des objectifs de développement durable 2023. Disponible à l'adresse : <https://datatopics.worldbank.org/sdgatlas/goal-13-climate-action/?lang=en> (consulté le 27 novembre 2023).

<sup>23</sup> Our World in Data, "People affected by natural disasters", Base de données sur les catastrophes naturelles. Disponible à l'adresse <https://ourworldindata.org/grapher/total-affected-by-natural-disasters> (consultée le 27 novembre 2023).

Figure 13  
**Pays ayant indiqué mettre en œuvre une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes conformément au Cadre de Sendai**  
 (en pourcentage)

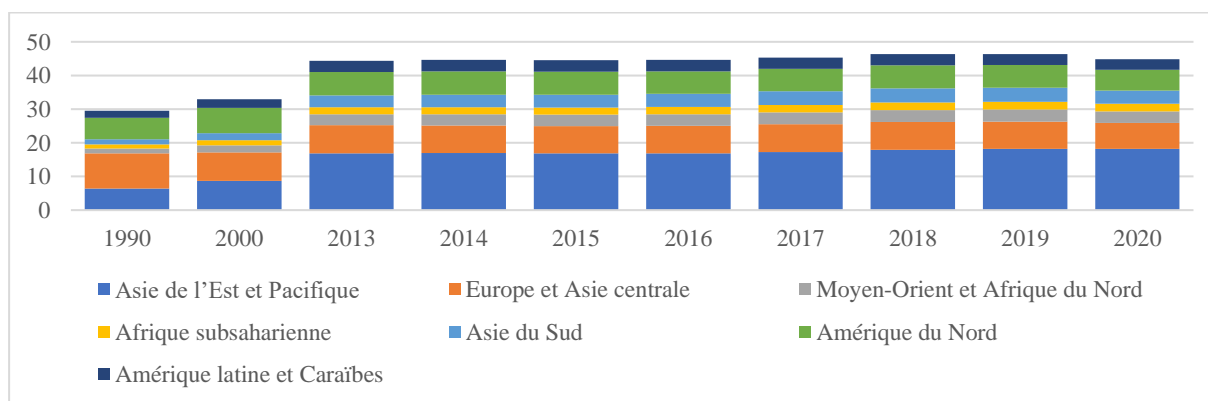


Source : Département des affaires économiques et sociales<sup>24</sup>.

## B. Objectifs de développement durable : cible 13.2 et indicateur 13.2.2

22. Comme le montre la figure 14, bien que l'Afrique représente quelque 17 % de la population mondiale, elle ne contribue qu'à hauteur de 4 % aux émissions mondiales de carbone, soit la part la plus faible de toutes les régions<sup>25</sup>. Néanmoins, indépendamment de leur faible part dans le total mondial, les États africains - en particulier les plus grands pollueurs du continent que sont l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Égypte, la Libye et le Nigéria - doivent prendre des mesures pour réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub><sup>26</sup>.

Figure 14  
**Émissions totales de gaz à effet de serre, 1990-2020**  
 (en mégatonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>)



Source : Banque mondiale<sup>27</sup>.

<sup>24</sup> Nations Unies, base de données des indicateurs des objectifs de développement durable (voir note de bas de page 1).

<sup>25</sup> Statista, "Africa's share in global carbon dioxide (CO<sub>2</sub>) emissions from 2000 to 2021", Energy & Environment database. Disponible à l'adresse [www.statista.com/statistics/1287508/africa-share-in-global-co2-emissions/](https://www.statista.com/statistics/1287508/africa-share-in-global-co2-emissions/) (consulté le 31 octobre 2023).

<sup>26</sup> Statista, "Production-based carbon dioxide (CO<sub>2</sub>) emissions in Africa in 2021, by country (in metric tons)", Energy & Environment database. Disponible à l'adresse [www.statista.com/statistics/1287508/africa-share-in-global-co2-emissions/](https://www.statista.com/statistics/1287508/africa-share-in-global-co2-emissions/) (consulté le 31 octobre 2023).

<sup>27</sup> Banque mondiale, "Total greenhouse gas emissions (kt of CO<sub>2</sub> equivalent)", World Bank Open Data. Disponible à l'adresse <https://data.worldbank.org/indicator/EN.ATM.GHGT.KT.CE> (consulté le 27 novembre 2023).

## C. Objectifs de développement durable : cible 13.a

23. En 2009, lors de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les pays développés se sont engagés à mobiliser 100 milliards de dollars par an pour l'action climatique à l'horizon 2020. Cet engagement a été intégré aux objectifs de développement durable et a été réaffirmé lors de la vingt et unième session de la Conférence des Parties. En 2020, les pays développés ont mobilisé 83,3 milliards de dollars, ce qui est inférieur à l'objectif ; toutefois, la date pour atteindre celui-ci a été repoussée à 2025. En outre, le Programme des Nations Unies pour l'environnement estime que, d'ici à 2030, les coûts d'adaptation pourraient atteindre 330 milliards de dollars par an<sup>28</sup>. La vingt-huitième réunion de la Conférence des Parties a vu l'adoption d'un accord historique sur la création d'un fonds pour les pertes et les dommages, destiné à fournir une aide financière aux pays vulnérables qui doivent déjà faire face aux effets des changements climatiques.

## D. Perspectives générales

24. Plombés par la dette et d'autres chocs, les gouvernements africains ont une capacité limitée à répondre à la crise climatique et, en particulier, à soutenir les personnes les plus touchées par les catastrophes et d'autres aspects des changements climatiques. Certes, tous les États africains ont adopté le Cadre de Sendai, mais les efforts de mise en œuvre doivent être accélérés. À ce titre, la mobilisation des ressources intérieures, l'allègement de la dette, l'augmentation des liquidités et l'accroissement des investissements dans les mesures d'adaptation joueront un rôle essentiel dans la lutte contre les changements climatiques. De même, des initiatives telles que la Facilité d'investissement pour la résilience climatique en Afrique - destinée à intégrer la résilience climatique dans les investissements consacrés aux secteurs sensibles au climat - sont essentielles, tout comme le sont les efforts visant à réformer l'architecture financière mondiale, à soutenir les stratégies nationales de gestion de la dette et à améliorer l'administration fiscale.

## V. Paix, justice et institutions fortes

25. En ce qui concerne la paix, la justice et les institutions fortes, les objectifs pertinents du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 sont présentés dans le tableau 4.

Tableau 4

### Objectif de développement durable n° 16 et objectifs correspondants de l'Agenda 2063

| <i>Programme/Agenda</i> | <i>2030</i>   | <i>2063</i>  |
|-------------------------|---|--|
| Objectif                | 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions | 11 : Les valeurs, les pratiques démocratiques, les principes universels des droits de l'homme, de justice et de l'état de droit pleinement ancrés<br><br>12 : Des institutions capables et un leadership transformateur à tous les niveaux |

<sup>28</sup> Rapport sur les objectifs de développement durable 2023, édition spéciale : Vers un plan de sauvetage pour l'humanité et la planète (publication des Nations Unies, 2023).

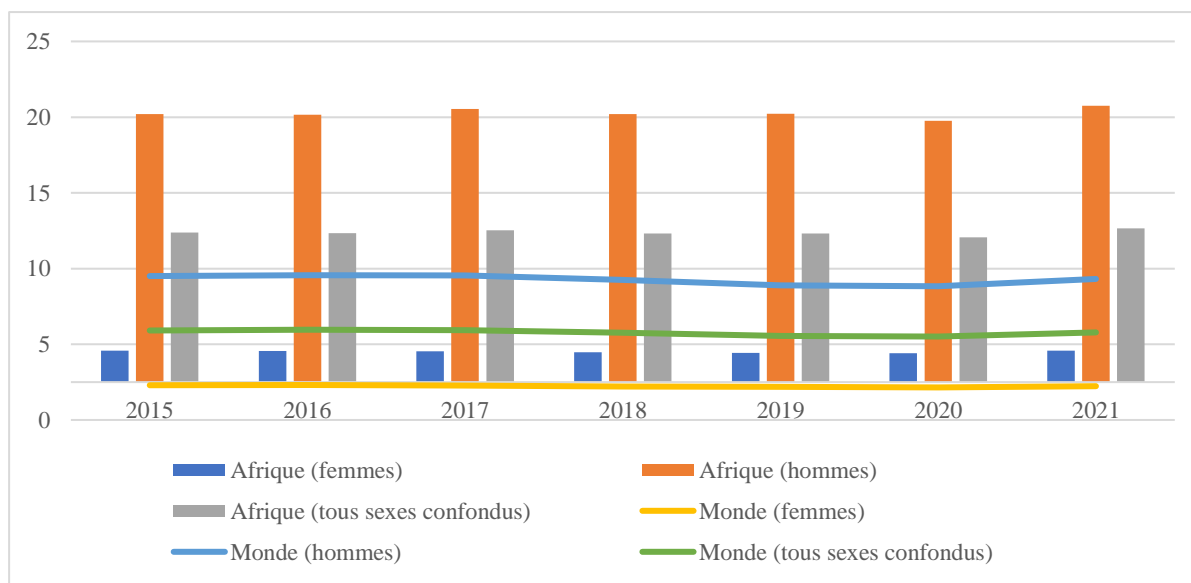


|  |   |  |
|--|---|--|
|  | <p>efficaces, responsables et ouvertes à tous</p> | <p>13 : La paix, la sécurité et la stabilité sont préservées</p> <p>14 : Une Afrique stable et pacifique</p> <p>17 : Pleine égalité des sexes dans tous les domaines de la vie</p> <p>18 : Une jeunesse engagée et responsabilisée</p> |
|--|---|--|

**A. Objectifs de développement durable : cible 16.1 et indicateur 16.1.1**

26. Comme le montre la figure 15, les hommes sont cinq fois plus susceptibles que les femmes d’être victimes d’un homicide dans le monde. Cependant, pour les hommes comme pour les femmes, le nombre de victimes d’homicide en Afrique est plus de deux fois supérieur à celui du monde entier et continue d’augmenter. La pauvreté, les inégalités économiques, la fragmentation ethnique, la disponibilité des armes à feu et de l’alcool<sup>29</sup>, l’urbanisation rapide, le chômage élevé et la disponibilité des stupéfiants sont autant de facteurs qui augmentent la probabilité de commettre un homicide volontaire<sup>30</sup>.

Figure 15  
**Victimes d’homicide volontaire, par sexe, 2015-2021**  
 (Nombre pour 100 000 personnes)



Source : Département des affaires économiques et sociales<sup>31</sup>.

<sup>29</sup> Organisation mondiale de la Santé, « Homicide : estimations sanitaires mondiales de l’OMS (mise à jour 2019) », 2022.

<sup>30</sup> Walegn Mitiku Foye, “Exploring causes of intentional homicide : selected cases investigated in Addis Ababa Police Commission”, mémoire de maîtrise, Université d’Addis-Abeba, 2017.

<sup>31</sup> Nations Unies, base de données des indicateurs des objectifs de développement durable (voir note de bas de page 1).

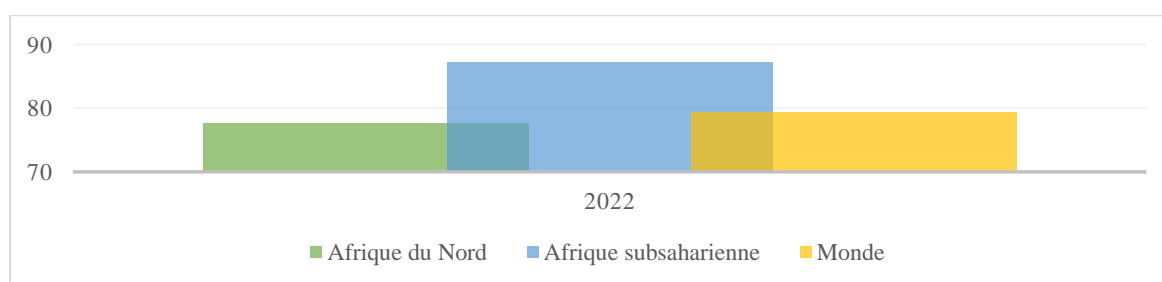
## B. Objectifs de développement durable : cible 16.2 et indicateur 16.2.1

27. La plupart des enfants africains âgés de 1 à 17 ans sont victimes de violences, ce qui peut nuire à leur bien-être physique et psychologique et les exposer, une fois arrivés à l'âge adulte, à des problèmes de santé tels que l'anxiété et la dépression<sup>32</sup>. Comme le montre la figure 16, près de 80 % des enfants âgés de 1 à 14 ans dans le monde ont subi une forme ou une autre de violence de la part des personnes qui s'occupent d'eux ; le chiffre correspondant pour l'Afrique subsaharienne (87 %) est supérieur de près de 8 points de pourcentage à la moyenne mondiale.

Figure 16

**Proportion d'enfants âgés de 1 à 14 ans ayant subi des châtimets corporels et/ou des agressions psychologiques de la part des personnes qui s'occupent d'eux en 2022**

(en pourcentage)



Source : Département des affaires économiques et sociales<sup>33</sup>.

## C. Objectifs de développement durable : cible 16.3 et indicateur 16.3.2

28. Comme le montre la figure 17, le nombre de détenus non condamnés en proportion de la population carcérale a augmenté dans le monde entier entre 2015 et 2021, l'Afrique subsaharienne affichant une proportion plus élevée que le monde dans son ensemble. Parmi les facteurs contribuant à la forte proportion de détenus non condamnés en Afrique, on peut citer la mauvaise administration du système judiciaire, qui est elle-même attribuée à une mauvaise gouvernance, à un manque de capacité institutionnelle et à un grand nombre d'affaires judiciaires par rapport au nombre de juges. L'augmentation du nombre de détenus non condamnés contribue au surpeuplement carcéral, ce qui compromet le respect de la vie privée, détériore la santé mentale<sup>34</sup> et augmente les taux de violence et d'automutilation.<sup>35</sup>

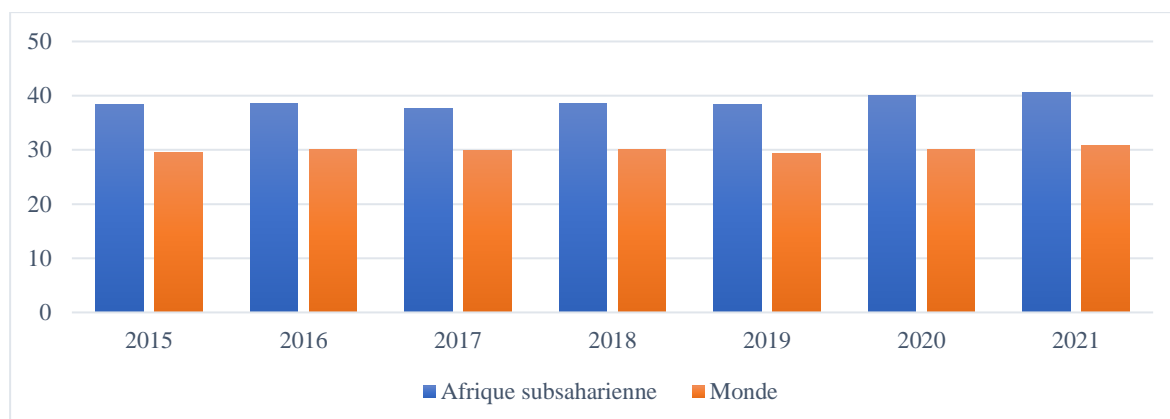
<sup>32</sup> Ilana Seff, Deidi Olaya Rodriguez, Melissa Meinhart, Jonathan Colarelli, Luissa Vahedi et Lindsay Stark, "Age at first exposure to violence and later mental health outcomes: a sex-disaggregated, multi-country analysis in sub-Saharan Africa", *Child Abuse & Neglect*, vol. 125 (mars 2022).

<sup>33</sup> Nations Unies, base de données des indicateurs des objectifs de développement durable (voir note de bas de page 1).

<sup>34</sup> Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Europe, *Prisons et santé* (Copenhague, Organisation mondiale de la Santé, 2014).

<sup>35</sup> Morag MacDonald, "Overcrowding and its impact on prison conditions and health", *International Journal of Prisoner Health*, vol. 14, n° 2, p. 65 à 68.

Figure 17  
**Détenus non condamnés en proportion de la population carcérale totale, 2015-2021**  
 (en pourcentage)



Source : Département des affaires économiques et sociales<sup>36</sup>.

## D. Perspectives générales

29. Le nombre élevé de victimes d'homicide, d'enfants victimes de violences de la part de personnes qui s'occupent d'eux et de détenus non condamnés en Afrique est alarmant. Parvenir à un développement économique durable et inclusif exige des efforts concertés de lutte contre les causes profondes de ces problèmes, notamment la pauvreté et l'inégalité économique. Afin d'accélérer les progrès vers la réalisation de l'objectif 16, les parties prenantes doivent veiller à ce que les données statistiques sur les indicateurs soient disponibles en quantité suffisante pour permettre le suivi de ces progrès.

## VI. Partenariats pour la réalisation des objectifs

30. Les objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 qui se rapportent aux partenariats mondiaux pour le développement durable sont tous présentés dans le tableau 5.

Tableau 5

### Objectif de développement durable n° 17 et objectifs correspondants de l'Agenda 2063

| Programme/Agenda | 2030  | 2063  |
|------------------|---|---|
| Objectif         | 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser | 1 : Un niveau de vie et une qualité de vie élevés et le bien-être pour tous<br>4 : Des économies transformées<br>10 : Des infrastructures de classe internationale sur tout le continent<br>19 : L'Afrique participe de façon active et égale aux affaires internationales et pilote la coexistence pacifique |

<sup>36</sup> Nations Unies, base de données des indicateurs des objectifs de développement durable (voir note de bas de page 1).

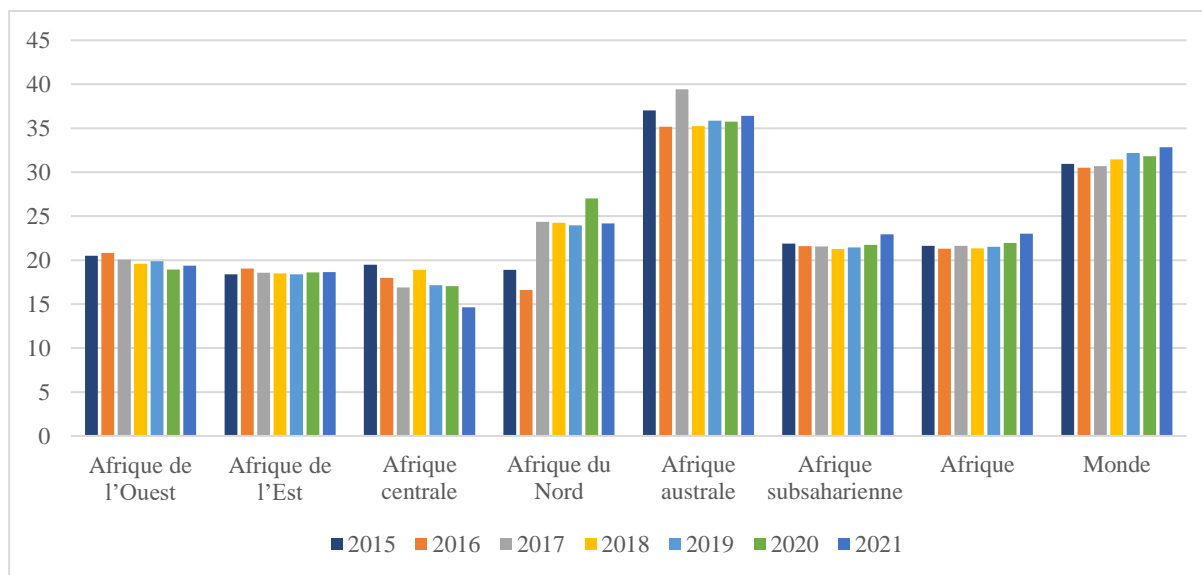
|  |  |   |
|--|--|---|
|  |  | 20 : Une Afrique entièrement capable qui dispose des moyens de financer son développement |
|--|--|---|

**A. Objectifs de développement durable : cible 17.1 et indicateurs 17.1.1 et 17.1.2**

31. Comme le montre la figure 18, les recettes publiques totales en proportion du produit intérieur brut (PIB) en Afrique, à l'exclusion de la sous-région d'Afrique australe, ont toujours été inférieures à la moyenne mondiale, qui était de 32,8 % en 2021, contre 23,0 % pour l'ensemble de l'Afrique et 36,4 % pour l'Afrique australe.

Figure 18

**Total des recettes publiques en proportion du produit intérieur brut pour la période 2005-2021**  
(en pourcentage)

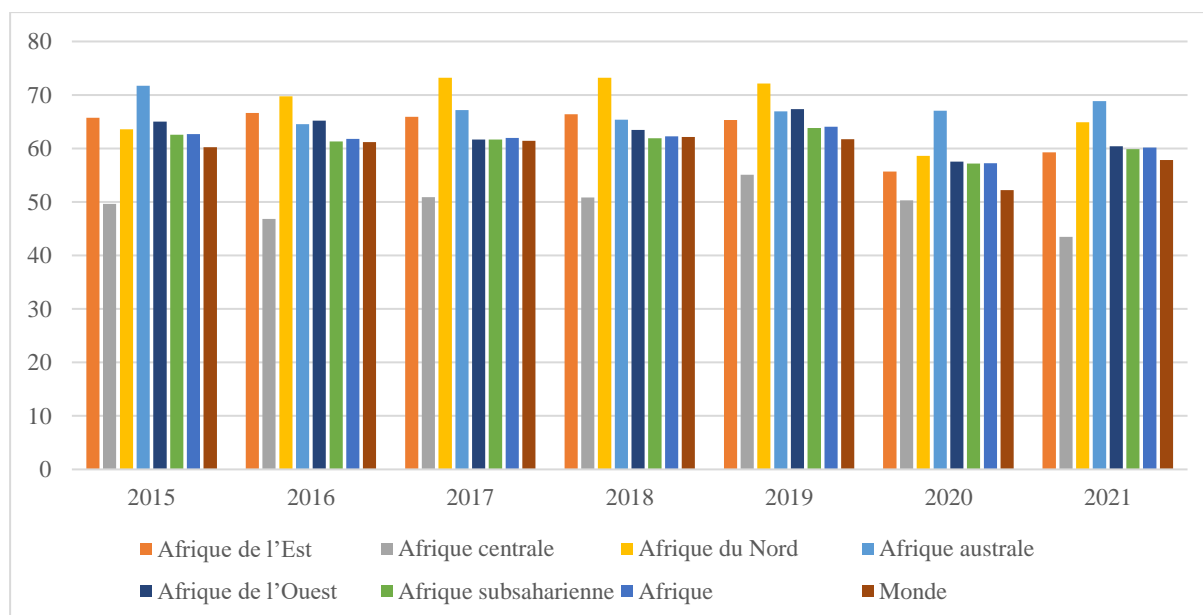


Source : Département des affaires économiques et sociales<sup>37</sup>.

32. Comme le montre la figure 19, la proportion moyenne des budgets des États africains financée par la fiscalité intérieure est plus élevée que la moyenne mondiale : en 2021, 60,1 % du budget moyen des États africains était financé par la fiscalité intérieure, contre une moyenne mondiale de 57,9 %. Les États d'Afrique australe et d'Afrique du Nord se distinguent à cet égard, en finançant respectivement 68,0 et 64,0 % de leur budget par la fiscalité intérieure.

<sup>37</sup> Nations Unies, base de données des indicateurs des objectifs de développement durable (voir note de bas de page 1).

Figure 19  
**Proportion du budget national financée par la fiscalité intérieure, 2015-2021**  
 (en pourcentage du produit intérieur brut)



Source : Département des affaires économiques et sociales<sup>38</sup>.

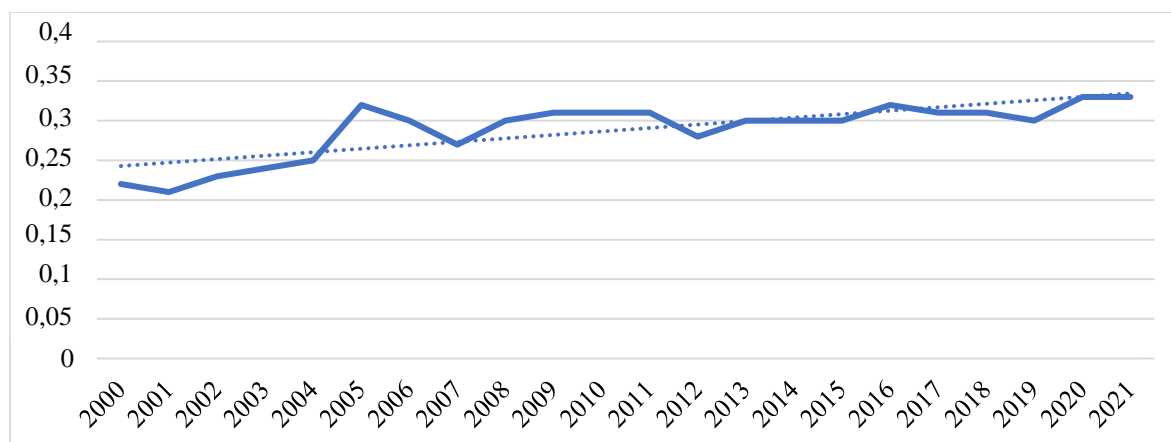
## B. Objectifs de développement durable : cible 17.2 et indicateur 17.2.1

33. La figure 20 montre qu'en moyenne les membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont consacré 0,3 % de leur revenu national brut à l'APD en 2021, contre 0,2 % en 2000. Toutefois, ce chiffre est inférieur à la moitié de l'objectif de 0,7 %. En 2021, seuls le Danemark, le Luxembourg, la Norvège et la Suède ont atteint l'objectif de 0,7 %. En outre, comme l'a souligné l'OCDE, les données préliminaires pour 2022 montrent que les apports bilatéraux nets d'APD des membres du Comité d'aide au développement en faveur de l'Afrique se sont élevés cette année-là à 34 milliards de dollars, ce qui représente une baisse de 7,4 % en termes réels depuis 2021 ; le chiffre équivalent pour l'Afrique subsaharienne était de 7,8 %<sup>39</sup>.

<sup>38</sup> Nations Unies, base de données des indicateurs des objectifs de développement durable.

<sup>39</sup> OCDE, Niveaux d'APD en 2022 : données préliminaires, note de synthèse détaillée (Paris, 2023).

Figure 20  
**Allocation moyenne à l'aide publique au développement par les membres  
 du Comité d'aide au développement, 2000-2021**  
 (en pourcentage du revenu national brut)



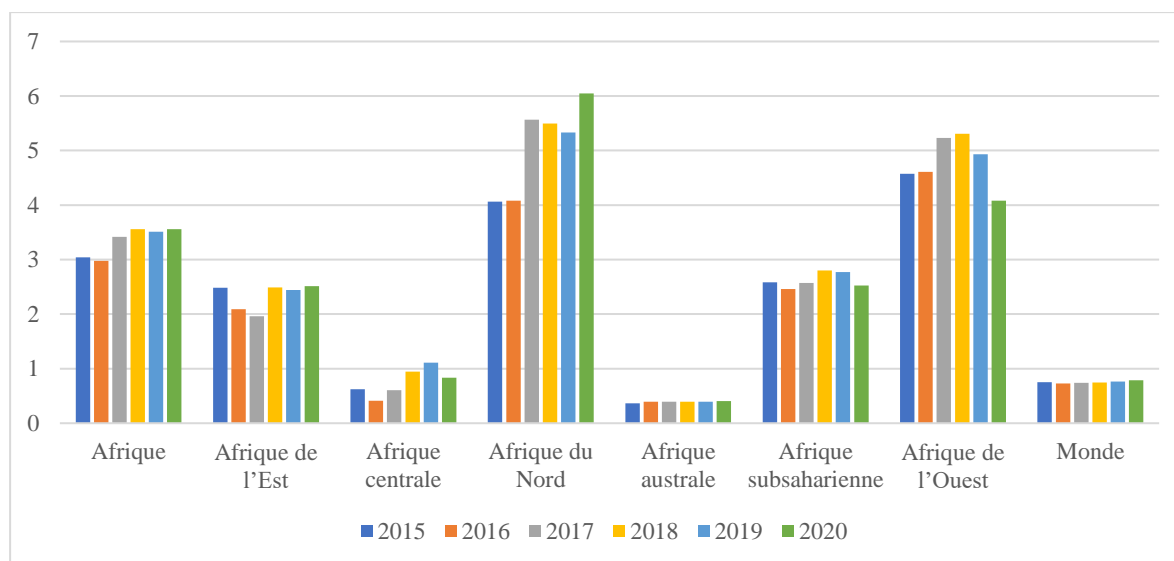
Source : OCDE<sup>40</sup>.

### C. Objectifs de développement durable : cible 17.3 et indicateurs 17.3.1 et 17.3.2

34. Pour l'Afrique, les envois de fonds constituent une source importante de financement du développement et représentent une part plus élevée de ce financement que dans d'autres régions du monde. Comme le montre la figure 21, les envois de fonds ont représenté 3,55 % du PIB africain en 2020, contre 3,50 % en 2019, malgré la pandémie de COVID-19. La sous-région dont la plus grande part du PIB est constituée d'envois de fonds est l'Afrique du Nord, suivie de l'Afrique de l'Ouest. L'investissement direct étranger (IDE), quant à lui, a contribué pour moins de la moitié au PIB africain, passant de 1,6 % du PIB en 2019 à 1,35 % en 2020, bien que ce taux ait rebondi à 3,0 % en 2021. Ces tendances mettent en évidence la volatilité relative des IDE par rapport aux envois de fonds.

<sup>40</sup> OCDE, « Statistiques détaillées de l'aide : Versements secteurs public et privé », base de données des statistiques sur le développement international de l'OCDE. Disponible à l'adresse [www.oecd-ilibrary.org/development/data/oecd-international-development-statistics/official-and-private-flows\\_data-00072-en](http://www.oecd-ilibrary.org/development/data/oecd-international-development-statistics/official-and-private-flows_data-00072-en) (consulté le 25 janvier 2024).

Figure 21  
**Volume des envois de fonds en dollars des États-Unis en proportion du PIB total, 2015-2020**  
 (en pourcentage)

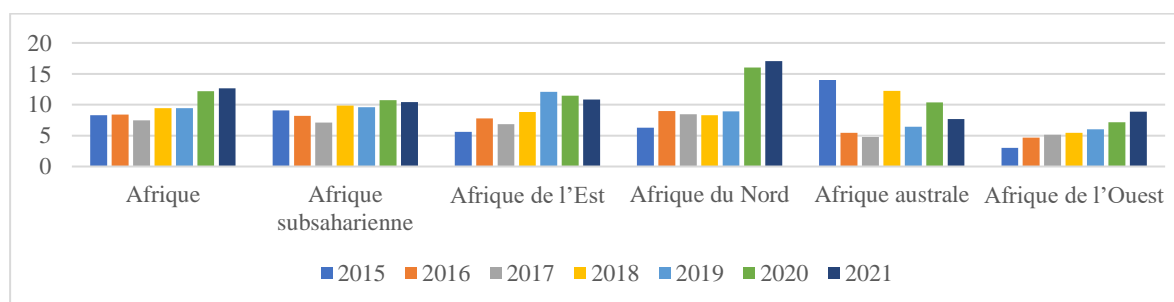


Source : Département des affaires économiques et sociales<sup>41</sup>.

#### D. Objectifs de développement durable : cible 17.4 et indicateur 17.4.1

35. La figure 22 montre que, en proportion des exportations de biens et de services, les obligations au titre du service de la dette pour l'ensemble de l'Afrique sont passées de 8,29 % en 2015 à 12,60 % en 2021. Elles ont presque triplé en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest, bien que partant d'une base plus faible dans cette dernière sous-région (2,99 %). En revanche, celles des États d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe ont diminué au cours de la même période.

Figure 22  
**Service de la dette en proportion des exportations de biens et services, 2015-2021**  
 (en pourcentage)



Source : Département des affaires économiques et sociales<sup>42</sup>.

<sup>41</sup> Nations Unies, base de données des indicateurs des objectifs de développement durable (voir note de bas de page 1).

<sup>42</sup> Nations Unies, base de données des indicateurs des objectifs de développement durable.

## E. Objectifs de développement durable : cibles 17.6 et 17.8 et indicateurs 17.6.1 et 17.8.1

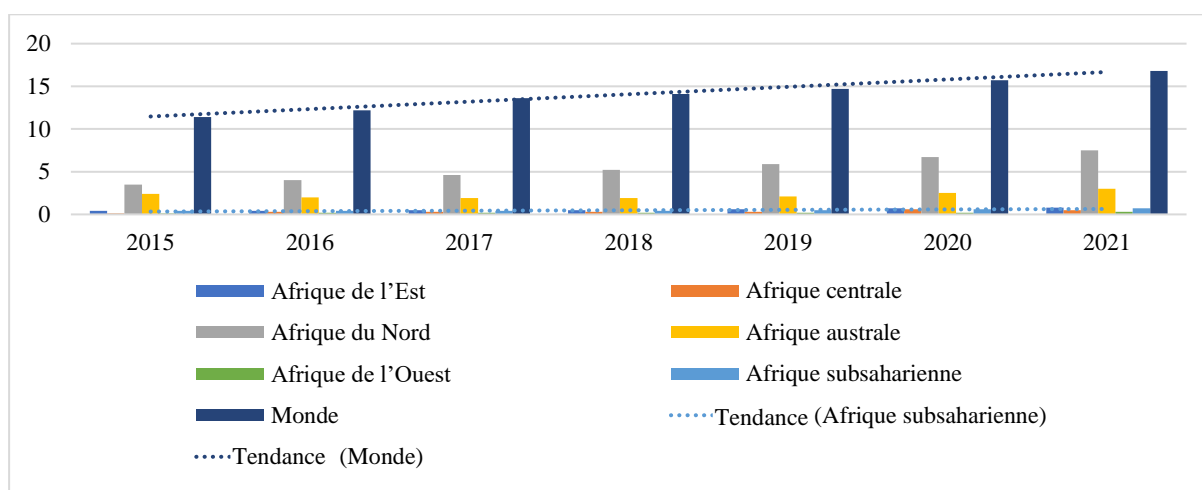
36. Dans la logique des tendances mondiales, la proportion de personnes utilisant Internet a augmenté en Afrique. La hausse est particulièrement marquée en Afrique australe et en Afrique du Nord, où l'augmentation du nombre d'utilisateurs d'Internet est égale ou supérieure à la moyenne mondiale depuis 2015<sup>43</sup>.

37. Comme le montre la figure 23, le nombre moyen d'abonnements à une ligne fixe à haut débit dans les pays africains, en particulier en Afrique subsaharienne, est nettement inférieur à la moyenne mondiale et reste stagnant. En 2021, 16,8 personnes sur 100 dans le monde étaient abonnées à une ligne fixe à haut débit, contre 0,7 sur 100 en Afrique subsaharienne.

Figure 23

### Abonnements à une ligne fixe à haut débit, 2015-2021

(Nombre pour 100 personnes)



Source : Département des affaires économiques et sociales<sup>44</sup>.

## F. Perspectives générales

38. En ce qui concerne les tendances en matière de partenariat mondial, le tableau est mitigé. D'une part, le paysage est caractérisé par la hausse des obligations au titre du service de la dette, le peu d'accès à la technologie fixe à haut débit et l'incapacité des membres du Comité d'aide au développement à atteindre l'objectif de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'APD, malgré la tendance à la hausse observée depuis 2000. D'autre part, les envois de fonds vers les pays africains sont en hausse et les apports d'IDE en proportion du PIB ont rebondi en 2021, après une baisse en 2020. Néanmoins, il faut un accroissement des financements à des conditions de faveur si le continent veut retrouver son élan en ce qui concerne le Programme 2030 et l'Agenda 2063, et s'il veut résister à la tempête socio-économique causée par les changements climatiques.

<sup>43</sup> Nations Unies, base de données des indicateurs des objectifs de développement durable (voir note de bas de page 1).

<sup>44</sup> Nations Unies, base de données des indicateurs des objectifs de développement durable.



## VII. Messages clés et recommandations

39. Pour sauver les objectifs de développement durable et poursuivre avec succès le deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, il faudra investir dans des interventions qui renforcent l'autonomie des pauvres par la création d'emplois décents et de moyens de subsistance ; renforcer le capital humain des groupes vulnérables en améliorant l'accès à la santé, à l'éducation, à l'eau et aux services d'assainissement ; et protéger les ménages contre les chocs grâce à des systèmes de protection sociale viables sur le plan budgétaire. Ces investissements doivent être résilients face au climat, tenir compte des conflits et s'appuyer sur une bonne gouvernance, des fondamentaux macroéconomiques sains et le déploiement de technologies appropriées pour améliorer la productivité et garantir la durabilité. En particulier, le vaste marché offert par la Zone de libre-échange continentale africaine, associé au programme mondial de décarbonation, offre à l'Afrique l'occasion de tirer parti de ses actifs verts, de développer des chaînes de valeur industrielles régionales et de revitaliser le secteur agricole.

40. L'Afrique est un puits de carbone important : ses forêts éliminent 1,1 gigatonne de dioxyde de carbone de l'atmosphère par an, soit plus que la forêt amazonienne. L'Afrique peut monétiser ses actifs verts en développant des marchés du carbone et des crédits de biodiversité afin d'encourager les investissements publics et privés dans des programmes et des projets qui ont pour effet de réduire les risques climatiques et la vulnérabilité des communautés locales ; d'augmenter les niveaux d'emploi des femmes et des jeunes ; de stimuler la croissance des industries vertes locales ; et d'accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable.

41. Avec une main-d'œuvre abondante, des terres et des ressources en eau inexploitées, l'Afrique dispose des ressources nécessaires à une expansion massive de la production agricole et à une augmentation significative de la productivité agricole, tout en améliorant la sécurité alimentaire et la situation nutritionnelle. Les initiatives qui se sont révélées capables d'améliorer la sécurité alimentaire et la situation nutritionnelle en Afrique comprennent : l'investissement dans des semences et des pratiques agricoles résilientes face au climat ; la mise en œuvre de plans nationaux d'investissement dans l'agriculture, dans lesquels l'irrigation, les infrastructures rurales, la recherche-développement et les programmes de soutien aux agriculteurs sont prioritaires ; la mise en œuvre de programmes d'éducation et de sensibilisation concernant la nutrition au niveau communautaire ; et la mise en place de programmes d'alimentation scolaire qui fournissent des repas nutritifs aux écoliers et soutiennent également les agriculteurs locaux en s'approvisionnant sur les marchés locaux, ce qui stimule la production agricole et les revenus locaux.

## Annexe

### Objectifs de développement durable à examiner lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2024, les cibles et indicateurs particulièrement pertinents, et les objectifs correspondants de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine

| Objectifs de développement durable  | Cibles  | Indicateurs  | Objectifs correspondants de l'Agenda 2063  |
|---|---|--|--|
| 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde  | <p>1.1 : D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)</p> <p>1.4 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance</p> <p>1.a : Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes</p> | <p>1.1.1 : Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale)</p> <p>1.4.1 : Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base</p> <p>1.a.1 : Proportion des ressources nationales directement allouée par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté</p> | <p>1 : Un niveau de vie et une qualité de vie élevés et le bien-être pour tous</p> <p>7 : Les économies et les communautés sont durables sur le plan environnemental et résilientes face au climat</p> <p>17 : Pleine égalité des sexes dans tous les domaines de la vie</p> |
| 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable | <p>2.1 : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante</p> <p>2.2 : D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de</p>  | <p>2.1.1 : Prévalence de la sous-alimentation</p> <p>2.1.2 : Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (échelle FIES)</p> <p>2.2.1 : Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge)</p>  | <p>1 : Un niveau de vie et une qualité de vie élevés et le bien-être pour tous</p> <p>3 : Des citoyens en bonne santé et bien nourris</p> <p>5 : Une agriculture moderne pour une</p>  |

|   |  |   |   |
|---|--|---|---|
|   | <p>malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées</p> <p>2.a. : Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés</p>  | <p>inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans</p> <p>2.a.1 : Indice d'orientation agricole des dépenses publiques</p> <p>2.a.2 : Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole</p>   | <p>productivité et une production accrues</p> <p>7 : Les économies et les communautés sont durables sur le plan environnemental et résilientes face au climat</p> |
| <p>13 : Agir urgemment pour combattre les changements climatiques et leurs effets</p> | <p>13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat</p> <p>13.2 : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales</p> <p>13.a : Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires</p> | <p>13.1.1 : Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes</p> <p>13.1.2 : Nombre de pays ayant adopté et mis en œuvre des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)</p> <p>13.2.2 : Émissions totales de gaz à effet de serre par an</p> | <p>7 : Les économies et les communautés sont durables sur le plan environnemental et résilientes face au climat</p>   |

|   |  |  |  |
|---|--|--|--|
| <p>16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous</p> | <p>16.1 : Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés</p> <p>16.2 : Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants</p> <p>16.3 : Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice</p>  | <p>16.1.1 : Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge</p> <p>16.2.1 : Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi des châtimens corporels et/ou des agressions psychologiques de la part des personnes qui s'occupent d'eux au cours du mois écoulé</p> <p>16.3.2 : Détenus non condamnés en proportion de la population carcérale totale</p>  | <p>11 : Les valeurs, les pratiques démocratiques, les principes universels des droits de l'homme, de justice et de l'état de droit pleinement ancrés</p> <p>12 : Des institutions capables et un leadership transformateur à tous les niveaux</p> <p>13 : La paix, la sécurité et la stabilité sont préservées</p> <p>14 : Une Afrique stable et pacifique</p> <p>17 : Pleine égalité des sexes dans tous les domaines de la vie</p> <p>18 : Une jeunesse engagée et responsabilisée</p> |
| <p>17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser</p>  | <p>17.1 : Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes</p> <p>17.2 : Exhorter les pays développés à élargir et à honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre de pays développés de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement destinée aux pays en développement et entre 0,15 et 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement destinée aux pays les moins avancés ; les bailleurs de fonds sont encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés</p> <p>17.3 : Mobiliser des ressources financières supplémentaires de</p> | <p>17.1.1 : Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source</p> <p>17.1.2 : Proportion du budget national financée par la fiscalité intérieure</p> <p>17.2.1 : Aide publique au développement nette, montant total et montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du revenu national brut (RNB) des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)</p> <p>17.3.1 : Investissements directs étrangers, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du budget national total</p> <p>17.3.2 : Volume des envois de fonds (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total</p> <p>17.4.1 : Service de la dette en proportion des exportations de biens et services</p> <p>17.6.1 : Abonnements à une ligne Internet à haut débit fixe pour</p> | <p>1 : Un niveau de vie et une qualité de vie élevés et le bien-être pour tous</p> <p>4 : Des économies transformées</p> <p>10 : Des infrastructures de classe internationale sur tout le continent</p> <p>19 : L'Afrique participe de façon active et égale aux affaires internationales et pilote la coexistence pacifique</p> <p>20 : Une Afrique entièrement capable qui dispose des moyens de financer son développement</p>  |

|  |   |   |  |
|--|---|---|--|
|  | <p>diverses provenances en faveur des pays en développement</p> <p>17.4 : Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés</p> <p>17.6 : Renforcer la coopération régionale et internationale Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, ainsi que l'accès à ces domaines, et améliorer le partage des connaissances dans des conditions mutuellement convenues, notamment en améliorant la coordination entre les mécanismes existants, en particulier au niveau des Nations Unies, et en mettant en place un mécanisme mondial de facilitation des technologies</p> <p>17.8 - Rendre pleinement opérationnels la banque de technologie et le mécanisme de renforcement des capacités en matière de science, de technologie et d'innovation pour les pays les moins avancés d'ici 2017 et améliorer l'utilisation des technologies habilitantes, en particulier les technologies de l'information et de la communication</p> | <p>100 habitants, par vitesse de connexion</p> <p>17.8.1 : Proportion de la population utilisant Internet</p> |  |
|--|---|---|--|